

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2941

10 décembre 2008

### SOMMAIRE

All-Sport International Holding S.A. ....	141128	IBB Capital S.A. ....	141159
AMP Capital Investors (European Infra- structure No. 2) S.à r.l. ....	141160	Icare Holdings S.A. ....	141165
Anaxagore S.A. ....	141123	Ilim Holding Luxembourg S.à r.l. ....	141133
Andamos! A.s.b.l. ....	141166	Immo Projet S.à r.l. ....	141122
Anquith Holding S.A. ....	141128	Interland Cie S.A. ....	141130
Apparel Industries 1 S.A. ....	141122	INVISTA Technologies S.à.r.l. ....	141163
ATP Consulting ....	141126	Javi International S.A. ....	141130
Baie Placements S.à r.l. ....	141145	John Gallow S.A. ....	141160
Caesar Finance S.A. ....	141129	Lakehouse S.A. ....	141160
Capraia S.A. ....	141142	L.A. Productions ....	141151
Capraia S.A. ....	141143	L.B.I. Constructions S.A. ....	141137
Chambertin S.à r.l. ....	141143	Le Relais des Caves de France Sàrl ....	141146
Cinsa S.A. ....	141159	Lux Animation SA ....	141122
Claude Konrath Building Concepts S.à r.l. .....	141134	Lux Web Ventures Holding S.A. ....	141131
Claude Konrath Constructions S.à r.l. ....	141137	Mavy S.A. ....	141144
Colombo S.à r.l. ....	141133	Noir I S.à r.l. ....	141131
Confectionery Investment Company ....	141141	North Health Club S.à r.l. ....	141144
Copfipart S.A. ....	141133	Officio International S.A. ....	141131
Coven S.A. ....	141141	OX Resto Concepts S.à r.l. ....	141155
Egon Holdings S.A. ....	141123	Peguform Luxembourg Holding S.à r.l. ....	141132
EQ Serv S.à.r.l. ....	141165	Pletor Holding S.A. ....	141141
Financière Kleber Marengo S.A. ....	141132	Rayburn Property S.à r.l. ....	141133
First Metal Resources Trading S. à r. l. et Cie. S.e.c.s. ....	141132	Relais des Caves S.à r.l. ....	141146
Forêt Holding S.A. ....	141142	Seri System International S.A. ....	141124
Fortec s.à r.l. ....	141146	Simelux S.A. ....	141151
Ginevra International S.A. ....	141164	Smiths Finance Luxembourg S.à r.l. ....	141134
Glareco ....	141147	Tatis ....	141145
Hanseatic Europe S.à r.l. ....	141159	Theta S.à r.l. ....	141124
Hausimmo Sàrl ....	141126	Verde I S.à r.l. ....	141142
Highland Holdings (Luxembourg) S.à r.l. .....	141145	Wilkes Holding S.A. ....	141129
		Wood, Appleton, Oliver & Co S.A. ....	141164
		Xylène Holding S.A. ....	141143
		Zester & Simon ....	141137

**Lux Animation SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 6, Chemin des Douaniers.  
R.C.S. Luxembourg B 96.514.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 29 octobre 2008 que:

- Lilian Eche démissionne de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué;
- En remplacement est nommé Eric Anselin, demeurant à 43, rue du Chemin de Fer, L-7226 Helmsange aux fonctions d'administrateur et aux fonctions d'administrateur-délégué.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2008147476/1088/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07807. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

---

**Apparel Industries 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 108.050.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 4 novembre 2008 que le mandat des administrateurs suivants a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009:

- Delphine Tempé, avocate, née le 15 février 1971 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-2016 Luxembourg,
- Stef Oostvogels, avocat, né le 21 avril 1962 à Bruxelles, Belgique ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-2016 Luxembourg.

Il résulte de cette même assemblée que le mandat du commissaire au compte suivant a été renouvelé jusqu'à la prochaine générale annuelle qui se tiendra en 2009:

Facts Services S.à r.l., société ayant son siège social à 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistré à la Chambre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 98.790.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Pour la société  
Signature  
Un administrateur

Référence de publication: 2008147477/9332/26.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07972. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

---

**Immo Projet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 133.697.

Avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2008, le siège de la société IMMO PROJET S.à r.l. est dénoncé en ce qui concerne l'adresse suivante: 4, rue Albert Steffen, L-2564 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008.

Pierri Marino / Presti Franco.

Référence de publication: 2008147750/9367/11.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08909. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

---

**Anaxagore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 81.834.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale tenue au siège social de la société le 30 octobre 2008 que:

1. les personnes suivantes sont appelées aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014:

Monsieur Marc Sunnen, employé privé, né le 26 mars 1959 à Luxembourg, demeurant à 39, op Bierg, L-8217 Mamer

Monsieur Luc Sunnen, expert-comptable, né le 22 décembre 1961 à Luxembourg, demeurant à 23, rue Auguste Charles, L-1326 Luxembourg

Madame Angèle Sunnen-Raharitody, née le 29 septembre 1978 à Tamatave, demeurant à 23, rue Auguste Charles, L-1326 Luxembourg

La démission en tant qu'administrateur et administrateur-délégué avec effet au 26 août 2002 de Monsieur Jean Raymond Peters né le 2 novembre 1945 à Château-Gontier et demeurant à L-3676 Kayl, 7, rue de Tétange est acceptée.

2. Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Jean-Jacques Schonckert né le 24 juin 1959 et demeurant à 15, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, n'est pas renouvelé.

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014:

DMS & Associés Sàrl, avec siège social à 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008147733/7857/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW08026. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

---

**Egon Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 121.069.

—  
*Extrait des résolutions*

*prises lors du Conseil d'Administration du 5 novembre 2008*

1. Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

2. L'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la société est modifiée comme suit:

- Monsieur Serge KRANCENBLUM, diplômé M.B.A., demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086)

- Monsieur A. RENARD, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086)

- Monsieur Marc LIMPENS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086)

3. Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 novembre 2008

Certifié conforme

EGON HOLDINGS S.A.

A. RENARD / M. LIMPENS

Director A / Director A

Référence de publication: 2008147765/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW06944. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

---

**Theta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.044.

*Extrait des résolutions**prises par le Conseil des Gérants, du 11 novembre 2008*

On the 11<sup>th</sup> November 2008, the Board of Managers decided to change the registered address of the Company from 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, to 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, with effect on the 14<sup>th</sup> November 2008.

**Suit la traduction française:**

Le 11 novembre 2008, le Conseil de Gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg vers le 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet le 14 novembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Agnès LARUELLE

Secrétaire du Conseil de Gérance

Référence de publication: 2008147744/5456/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08615. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

**Seri System International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.847.

L'an deux mil huit, le huit juillet.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SERI SYSTEM INTERNATIONAL S.A. avec siège social à L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 août 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1.149 du 13 novembre 2004, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.847.

Les statuts ont été modifiés suivant un acte reçu par ce même notaire en date du 30 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 872 du 9 septembre 2005 et un acte reçu par la notaire instrumentant en date du 15 mai 2007 Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1596 du 30 juillet 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence Monsieur Vincenzo Giovanni MUSSETTO, demeurant à Nichelino, Italie, via Dei Martiri, 4,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bernardo MUSSETTO, demeurant à Nichelino, Italie, via Dei Martiri, 4.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.000.000,- (un million d'Euros) de manière à le porter de son montant actuel de EUR 120.000,- (cent vingt mille Euros) à EUR 1.120.000,- (un million cent vingt mille Euros) par l'émission de 20.000 (vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante Euros) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2. Renonciation par les actionnaires minoritaires à leur droit de souscription préférentiel;

3. Souscription par les actionnaires majoritaires des actions nouvelles et libération en espèces à hauteur de 100%.

4. Modification subséquente de l'article 5 (alinéa 1er) des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la société à concurrence de EUR 1.000.000,- (un million d'Euros) de manière à le porter de son montant actuel de EUR 120.000,- (cent vingt mille Euros) à EUR 1.120.000,- (un million cent vingt mille Euros) par l'émission de 20.000 (vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante Euros) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Souscription - Libération*

Les actionnaires minoritaires, Monsieur Vincenzo Giovanni MUSSETTO, demeurant à Nichelino, Italie, via Dei Martiri, 4, et Monsieur Bernardo MUSSETTO, demeurant à Nichelino, Italie, via Dei Martiri, 4, déclarent par les présentes renoncer à leur droit préférentiel de souscription.

Toutes les nouvelles actions sont souscrites à l'instant par:

- BENE INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 128.561 ici représentée par Monsieur Salvatore Desiderio, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire dix mille (10.000) actions nouvellement émises et les libérer intégralement par un apport en espèces s'élevant à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

- SANPAOLO FIDUCIARIA S.p.A., société fiduciaire de droit italien, avec siège social à Milan (Italie), Via Tommaso Grossi, n. 5, code fiscal et numéro d'inscription au Registre des Entreprises de Milan no. 08503890157, ici représentée par Monsieur Salvatore Desiderio, précité, en vertu d'une procuration qui déclare souscrire dix mille (10.000) actions nouvellement émises et les libérer intégralement par un apport en espèces s'élevant à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

Toutes les actions sont libérées en espèces de sorte que le montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Seconde résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 alinéa 1 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. alinéa 1<sup>er</sup>** . Le capital social est fixé à un million cent vingt mille euros (EUR 1.120.000,-) représenté par vingt-deux mille quatre cents (22.400) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées".

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

#### *Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de sept mille trois cents euros (EUR 7.300,-).

DONT ACTE, Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Vincenzo Giovanni Mussetto, Salvatore Desiderio, Bernardo Mussetto, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 juillet 2008. LAC / 2008 / 28973. Reçu 0,50% cinq mille euros (€ 5000,-).

Le Receveur (signé) Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 octobre 2008.

Paul BETTIGEN.

Référence de publication: 2008148750/202/88.

(080175790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

**Hausimmo Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 105.812.

Avec effet au 15 octobre 2008, le siège de la société HAUSIMMO Sàrl est dénoncé en ce qui concerne l'adresse suivante:

4, rue Albert Steffen, L-2564 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Pierrri Marino.

Référence de publication: 2008147747/9367/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08908. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

**ATP Consulting, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8374 Hobscheid, 1A, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 143.094.

**STATUTS**

L'an deux mille huit, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Atttert.

A comparu:

Madame Angélique WATRIN, employée privée, né le 21 juin 1980 à Saint-Mard (Belgique) demeurant à B-6730 TINTIGNY, 2, Han,

laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prestation de tous services dits de secrétariat social au sens large, ainsi que toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet et relevant du droit du travail, du droit de la sécurité sociale ainsi que du droit fiscal.

Elle aura de même pour objet la prestation chez les clients de tous services dits de comptabilité, y compris la saisie de toutes pièces comptables, l'élaboration des déclarations TVA, la préparation des états financiers et déclarations fiscales ainsi que toutes prestations administratives s'y rapportant (rappels de paiement, élaboration des virements, etc ...) ainsi que l'exercice de l'activité de gestionnaire d'un organisme de formation professionnelle continue.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de «ATP CONSULTING», société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Hobscheid.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,00) représenté par cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille huit.

#### *Souscription - Libération*

Les cent cinquante (150) parts sociales sont souscrites par l'associée unique: Madame Angélique WATRIN, employée privée, né le 21 juin 1980 à Saint-Mard (Belgique) demeurant à B-6730 TINTIGNY, 2, Han, préqualifiée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (EUR 15.000,00.-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé reconnaît.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille euros (1.000,- euros)

#### *Décision de l'associée unique*

La comparante, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Michel CROCHET, né le 21 juillet 1972 à Saint-Mard (Belgique), demeurant à B-6730 TINTIGNY, 2, Han.

La société est engagée, en toutes circonstances, y compris toutes les opérations bancaires, par la signature individuelle du gérant.

3. L'adresse de la société est fixée à L-8374 HOBSCHEID, 1A, rue du Cimetière.

Dont acte, fait et passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant. Date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu le comparant attentif au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Watrin, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 26 novembre 2008. Relation: RED/2008/1412. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €) à 0,5% = 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 27 novembre 2008.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2008148671/7851/96.

(080175616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

---

**Anquith Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.215.

—  
- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- L'adresse professionnelle des Administrateurs de la société est modifiée comme suit:

\* Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

\* Monsieur François LANNERS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

\* Monsieur Serge KRANCENBLUM, diplômé en M.B.A., demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Le siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, est désormais au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882).

Le 10 octobre 2008.

ANQUITH HOLDING S.A.

A. VIGNERON / F. LANNERS

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008147753/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW06964. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080173613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

---

**All-Sport International Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 39.673.

—  
*Extrait des résolutions prise lors de la réunion du Conseil d'administration du 15 octobre 2008*

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Benoît PARMENTIER de son mandat d'Administrateur avec effet au 31 octobre 2008.

- Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Benoît PARMENTIER, démissionnaire, avec effet au 31 octobre 2008, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

- Le siège social de la Société est transféré au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- Il est pris acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la Société comme suit:

\* Monsieur Olivier OUDIN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

\* Madame Antonella GRAZIANO, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882).



Fait à Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Certifié sincère et conforme

ALL-SPORT INTERNATIONAL HOLDING S.A.

A. GRAZIANO / O. OUDIN

*Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'administration*

Référence de publication: 2008150196/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09998. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080177018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

**Wilkes Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.236.

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- L'adresse professionnelle des Administrateurs de la société est modifiée comme suit:

\* Monsieur François LANNERS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

\* Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

\* Monsieur Carlo SCHLESSER, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Le siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, est désormais au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882)

Le 10 octobre 2008.

WILKES HOLDING S.A.

F. LANNERS / A. RENARD

*Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2008147755/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW06957. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080173618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

**Caesar Finance S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 2.580.198,58.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 63.164.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 26 mai 2008*

L'an deux mille huit, le vingt-six mai, à quatorze heures trente, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

- Max Galowich,
- Dan Epps,
- Jean-Paul Frank,

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période d'une année, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

En conséquence, le conseil d'administration de la société est dès lors composé de la manière suivante et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Dan Epps, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le mandat de:

LUX-AUDIT S.A., 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg (RCS Luxembourg B 25.797), étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période d'une année, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2008150415/3083/30.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09726. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

---

**Javi International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.061.

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- L'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la société est modifiée comme suit:

\* Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

\* Mademoiselle Noëlle PICCIONE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

\* Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Le siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882).

Le 30 octobre 2008.

JAVI INTERNATIONAL S.A.

F. DUMONT / A. RENARD

*Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2008147900/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW06894. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

---

**Interland Cie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 42.891.

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- L'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la société est modifiée comme suit:

\* Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

\* Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Le siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882).

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

INTERLAND CIE S.A.

J.-R. BARTOLINI / P. MESTDAGH

*Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2008147902/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW06899. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

---

**Lux Web Ventures Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 75.475.

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- L'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la société est modifiée comme suit:

\* Madame Nicole THIRION, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

\* Madame Céline BONVALET, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

\* Monsieur Daniel PIERRE, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Le siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882).

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

LUX WEB VENTURES HOLDING S.A.

N. THIRION / D. PIERRE

*Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2008147915/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07230. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

**Officio International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 79.763.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Officio International S.A.

M.J. Dijkerman

*Administrateur*

Référence de publication: 2008148289/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW06851. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

**Noir I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 112.927.

EXTRAIT

Résultant du Conseil de Gérance en date du 23 octobre 2008, les modifications suivantes ont été décidées:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- modification de l'adresse professionnelle de Johan DEJANS, gérant B de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- modification de l'adresse de ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., gérant B de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Gérant B

Signatures

Référence de publication: 2008149416/751/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08313. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

---

**Peguform Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 97.587.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

*Peguform Luxembourg Holding S.à r.l.*

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008148290/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08731. - Reçu 168,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

---

**Financière Kleber Marengo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 133.294.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008148291/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08807. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

---

**First Metal Resources Trading S. à r. l. et Cie. S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 143.092.

Auszug aus dem Gesellschaftsvertrag

Zwischen

Herrn Jürgen Müller-Methling, geb. in Bonn am 22.07.1958,

Wohnhaft: Friedrich-Bender-Strasse 1, D-61462 Königstein i.Ts. als „Kommanditist“

und

First Metal Resources Trading S.à r.l., (RCS Nr. noch nicht bekannt; Gründung am 13.11.2008)

Firmensitz: 18, rue, de la Chapelle, L-8017 Strassen, als „Kommanditist“

Gründungsdatum: 13. November 2008

Gesellschaftssitz: 18, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen

Gesellschaftszweck: Gegenstand des Unternehmens ist An- und Verkauf sowie die Verarbeitung von Edelmetallen, Nicht-Edelmetallen sowie Rohstoffen und Waren im eigenen Namen und für eigene Rechnung.

Die Gesellschaft ist berechtigt, alle Geschäfte zu betreiben und alle Maßnahmen zu treffen, die dem vorstehenden Unternehmensgegenstand mittelbar oder unmittelbar zu dienen geeignet sind.

Dauer der Gesellschaft: unbestimmte Zeit.

Stammkapital: EUR 10.000,00 eingeteilt in 1.000 Anteile zu je EUR 10,00

Beteiligung am Stammkapital: Herr Jürgen Müller-Methling (wie vor) EUR 9.980,00 = 998 Anteile  
First Metal Resources Trading S.à. r. l. (wie vor) EUR 20,00 = 2 Anteile

Référence de publication: 2008148735/756/26.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW06004. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

---

**Ilim Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 123.093.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008148292/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08810. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

---

**Copipart S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 52.664.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008148293/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08812. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

---

**Rayburn Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 112.489.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008148295/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08817. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

---

**Colombo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 960.150,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 112.725.

*Extrait des Résolutions des associés du 10 novembre 2008*

Les associés de Colombo S.à.r.l. (la "Société"), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet immédiat:

\* Mark Beckett, gérant de catégorie B;

- de nommer le gérant suivant avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée:

\* gérant de catégorie B: Richar van 't Hof, né le 5 octobre 1965 à Barendrecht, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2008148722/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08766. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

**Claude Konrath Building Concepts S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 71, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 83.269.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 novembre 2008.

Pour CLAUDE KONRATH BUILDING CONCEPTS S.à.r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2008148296/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01425. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

**Smiths Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.745,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.379.

In the year two thousand and eight, the twenty-seventh day of October, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Smiths Finance Luxembourg S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 21 rue Aldringen (second floor), L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.379 (the Company). The Company was incorporated on 9 October 2008 pursuant to a deed of the Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, which deed has not yet been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation of the Company.

There appeared:

Smiths Group Luxembourg S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 21 rue Aldringen (second floor), L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.380 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Mieke Verstraeten, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27 October 2008.

The proxy from the appearing party, after having been initialled ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1 (one Euro) each in the share capital of the Company amounting to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros);

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notice.

2. Conversion of the currency of the share capital of the Company from EUR into USD.

3. Setting the nominal value of the shares at USD 1 each and subsequent splitting of the existing shares.

4. Amendment to article 5 of the articles of association of the Company (insertion of an authorised share capital, creation of a new class of shares being preference

shares, determination of their rights and obligations) and article 16 (reference to the Preferential Dividend in the distribution rights).

5. Amendment to the share register of the Company.

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting notes that item 4 "Amendment to article 5 of the articles of association of the Company (insertion of an authorised share capital, creation of a new class of shares being preference shares, determination of their rights and obligations) and article 16 (reference to the Preferential Dividend in the distribution rights)" shall not be addressed at the present Meeting. The Sole Shareholder resolves to exclude such item of the agenda.

IV that after deliberation the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice, the represented Sole Shareholder considering the Meeting to be duly convened and declaring himself to have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to convert with immediate effect, the currency of the subscribed share capital of the Company from EUR to USD, on the basis of the exchange rate displayed on 24 October 2008 on the website of the European Central Bank, which is set at EUR 1 for USD 1.2596.

As a consequence of such currency conversion the share capital of the Company set at USD 15,745 (fifteen thousand seven hundred forty five US Dollars) is represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of USD 1.2596 (one US Dollar comma two five nine six) each.

*Third resolution*

The Meeting resolves to set the nominal value of the shares at USD 1 each and it consequently splits the existing shares of the Company so that as a consequence the share capital of the Company is set at USD 15,745 (fifteen thousand seven hundred forty five US Dollars), represented by 15,745 (fifteen thousand seven hundred forty five) shares having a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend to the share register of the Company in order to reflect the above changes, and hereby gives power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the registration of the conversion of the currency of the share capital and the setting of the nominal value of the shares at USD 1 in the share register of the Company.

*Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-sept octobre, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (au Grand Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Smiths Finance Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 21, rue Aldringen (deuxième étage), L-1118 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.379 (la Société). La Société a été constituée le 9 octobre 2008 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés depuis la constitution de la Société.

A comparu:

Smiths Group Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 21 rue Aldringen (deuxième étage), L-1118 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.380 (l'Associé Unique),

ci-après représentée par Mrs Mieke Verstraeten, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée le 27 octobre 2008.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée auprès des autorités compétentes avec celui-ci.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient l'intégralité des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur de EUR 1 (un euro) chacune dans le capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros);

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;  
2. Conversion en dollars des Etats-Unis d'Amérique de la devise du capital social actuellement exprimée en euros;  
3. Etablissement de la valeur nominale des parts sociales à USD 1 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) et division consécutive des parts sociales existantes;

4. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société (insertion d'un capital social autorisé, création d'une nouvelle classe de parts sociales correspondant aux parts sociales préférentielles, et détermination des droits et obligations y relatifs), et modification de l'article 16 (insertion d'une référence au dividende préférentiel et aux droits de répartition);

5. Modification du registre de parts sociales de la Société;

6. Divers.

III. que l'Assemblée note que le point 4 de l'ordre du jour "Modification de l'article 5 des Statuts de la Société (insertion d'un capital social autorisé, création d'une nouvelle classe de parts sociales correspondant aux parts sociales préférentielles, et détermination des droits et obligations y relatifs), et modification de l'article 16 (insertion d'une référence au dividende préférentiel et aux droits de répartition)" ne sera pas traité lors de la présente Assemblée. L'Associé Unique décide d'exclure ce point de l'ordre du jour.

IV. qu'après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de convertir avec effet immédiat la devise du capital social souscrit de la Société, actuellement exprimée en euros, en dollars des Etats-Unis d'Amérique, sur la base du taux de change indiqué le 24 octobre 2008 sur le site Internet de la Banque Centrale Européenne, pour lequel actuellement EUR 1 correspond à USD 1,2596.

En conséquence de ladite conversion de devise, le capital social de la Société est établi à USD 15.745 (quinze mille sept cent quarante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1,2596 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique virgule deux cinq neuf six) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'établir la valeur nominale des parts sociales à USD 1 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, et de diviser par conséquent les parts sociales de la Société de manière à établir le capital social à USD 15.745 (quinze mille sept cent quarante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 15.745 (quinze mille sept cent quarante-cinq) parts sociales, ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et accorde par les présentes pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la conversion de devise du capital social, et à la fixation de la valeur nominale des parts sociales de la Société à USD 1 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) dans le registre de parts sociales de la Société.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence des présentes sont estimés à approximativement mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en-tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec nous, le notaire instrumentaire, l'original du présent acte.

Signés: Verstraeten, Kessler

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 30 octobre 2008. Relation: EAC/2008/13528. Reçu douze euros 12.

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Esch/Alzette, le 20 novembre 2008.

Francis KESSEKER.

Référence de publication: 2008148752/219/148.

(080175685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

---

**L.B.I. Constructions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 38.329.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 novembre 2008

*Pour LBI CONSTRUCTIONS SA*

J. REUTER

Référence de publication: 2008148297/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06335. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080174437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

---

**Claude Konrath Constructions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 71, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 23.458.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 novembre 2008

*Pour CLAUDE KONRATH CONSTRUCTIONS S.à.r.l.*

J. REUTER

Référence de publication: 2008148299/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06336. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080174439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

---

**Zester & Simon, Société Civile.**

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 112, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg E 3.985.

STATUTS

Les soussignés:

- SIMON Franck né le 20 février 1970 à Thionville (France), demeurant professionnellement 13, rue Generwies L-5720 ASPELT,

- Monsieur ZESTER René Pierre né le 06 juin 1971 à Beaumont su Oise, demeurant à L-4051 Esch sur alzette, 112 rue du Canal,

ont établi, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société devant exister entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il est formé entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement, une société civile régie par les présents statuts, ainsi que par les lois luxembourgeoises, notamment les articles 1832 à 1872 du Code civil, par tous textes qui viendraient à les modifier ou les compléter.

**Art. 2 . Objet.** La société a pour objet: La propriété et gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par voie d'achat, de vente, d'échange, d'apport, de souscription de parts, d'actions, d'obligations et de tous titres en général, directement ou dans le cadre d'un mandat de gestion consenti à un prestataire de service, à l'exclusion de ceux entraînant pour leur titulaire de la qualité de commerçant, de toutes opérations de découvert, emprunts ou opérations assimilées.

La prise de participation dans toutes sociétés existantes ou à créer et la gestion de ces participations.

L'acquisition, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'accession, acquisition, échange, apport ou autrement, et notamment la mise à disposition gratuite d'immeuble au profit de ses associés.

Et plus généralement la propriété, l'administration et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers et l'édification sur lesdits terrains de toute construction; exceptionnellement l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutiles à la Société au moyen de vente, échange ou apport en Société.

La réalisation d'études, de recherches et d'actions dans le domaine de la gestion, de l'assistance et du conseil à toutes sociétés.

Pour la réalisation de cet objet ou pour faciliter celui-ci, la société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations, notamment acquisition, construction, constitution d'hypothèque ou toutes autres sûretés réelles sur les biens sociaux dès lors que ces actes et opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet.

**Art. 3 . Dénomination.** La société prend pour dénomination: ZESTER & SIMON.

Cette dénomination doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers.

**Art. 4 . Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5 . Siège social .** Le siège de la société est fixé: L-4051 Esch sur Alzette, 112 rue du Canal. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés réunis en assemblée générale ordinaire.

**Art. 6 . Apports .** Il n'y a pas d'apport en nature. Il est apporté en numéraire à la société par:

- Franck Simon une somme de trois cent euros . . . . .	300,00
- René Pierre Zester une somme de sept cent euros . . . . .	<u>700,00</u>
Soit au total la somme de mille Euros . . . . .	1.000,00

Les associés déclarent que les sommes représentatives de leurs apports seront versées dans la caisse sociale à la première demande de la gérance.

Ces différents apports sont rémunérés ainsi qu'il est indiqué à l'article 7 ci-après.

**Art. 7 . Capital .** Le capital est fixé à la somme de mille (1.000) Euros, divisé en 1.000 parts sociales numérotées de 1 à 1.000, de un (1) Euro chacune et attribuées aux associés de la manière suivante:

- Franck Simon	
Propriétaire de trois cent parts, ci numérotées de 1 à 300 . . . . .	300
- René Pierre Zester	
Propriétaire d sept cent partst, ci numérotée 301 à 1000 . . . . .	<u>700</u>
Total égal au nombre de parts composant le capital social: mille parts . . . . .	1.000

**Art. 8 . Augmentation ou réduction de capital .** Le capital pourra être augmenté en une ou plusieurs fois en vertu d'une décision prise par les associés conformément à l'article 22 des présents statuts, notamment par création de parts nouvelles attribuées en représentation d'apports en nature ou d'apports en numéraire, ces derniers pouvant être libérés par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société; les attributaires des parts nouvelles, s'ils ne sont pas déjà associés, doivent être formellement agréés par les associés.

Le capital pourra aussi à toute époque être réduit, soit par retrait d'apports, soit par des remboursements égaux sur toutes les parts ou par achat et annulation de parts, le tout par décision collective des associés, conformément à l'article 23 des présents statuts.

**Art. 9 . Titres des associés .** Les parts sociales ne peuvent être représentées par des titres négociables.

Le titre de chaque associé résultera seulement des présentes, des actes qui pourraient modifier le capital social et des cessions qui seraient ultérieurement consenties. Une copie ou un extrait de ces actes, certifié par un gérant, sera délivré à chacun des associés sur sa demande et à ses frais.

**Art. 10 . Droits attachés aux parts .** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

Elle donne également droit de participer aux décisions collectives des associés et d'y voter.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent en quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des associés.

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droit de vote aux assemblées générales,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des parts nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit aux réserves et au produit de liquidation de la société.

**Art. 11 . Indivisibilité des parts .** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société. Les copropriétaires indivis d'une part sociale sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux, ou par un mandataire

commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation, la société peut suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des copropriétaires indivis. Sauf convention contraire signifiée à la Société, l'usufruitier représente valablement le nu-proprétaire, et le nu-proprétaire dispose du droit de participer aux décisions collectives.

**Art. 12. Scellés .** Les héritiers et ayants droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens, droits, documents et valeur de la société ou en requérir l'inventaire, ou en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 13. Responsabilité des associés.** Dans leurs rapports respectifs avec leurs coassociés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, et qui ne portent pas la signature de tous les associés, les mandataires de la société devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent, par suite de cette renonciation, intenter d'actions ou de poursuites que contre la société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 14. Faillite d'un associé .** S'il y a déconfiture, faillite personnelle, liquidation des biens, redressement, liquidations judiciaires atteignant l'un des associés et à moins que les autres décident de dissoudre la société par anticipation, il est procédé au remboursement des droits sociaux de l'intéressé, lequel perdra alors la qualité d'associé; la valeur des droits sociaux est déterminée conformément à la loi.

**Art. 15. Cessions de parts .** La cession de parts doit être constatée par un acte authentique ou sous seing privé. Pour être opposable à la société, la cession doit conformément à l'article 1690 du Code civil, lui être signifiée par acte extrajudiciaire ou être acceptée par la gérance dans un acte authentique. Pour être opposable aux tiers, la cession doit faire l'objet d'une publicité au Mémorial Recueil C.

Les parts seront librement cessibles entre associés. Elles ne pourront être cédées à des tiers non associés, en ce compris les héritiers ou légataires d'un associé, qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant trois quarts du capital social. En cas de refus d'agrément, les autres associés sont tenus de racheter ou de présenter un autre acquéreur.

**Art. 16. Gérance .** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, choisis parmi les associés ou en dehors d'eux, nommés par une décision extraordinaire des associés représentant l'unanimité des parts sociales. Quant à présent, René Pierre ZESTER est nommé gérant de la société.

**Art. 17. Durée d'exercice des fonctions de gérant .** Le ou les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Les fonctions de gérant cessent par leur décès, leur interdiction, leur déconfiture, leur faillite, leur révocation ou leur démission.

Le décès ou la cessation des fonctions d'un gérant, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne ni dissolution de la société ni ouverture à un droit de retrait pour l'associé gérant.

Les gérants sont révocables par décision extraordinaire des associés statuant à l'unanimité.

**Art. 18. Pouvoir et rémunération du gérant .** Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet, dans les limites prévues à l'article 22.

Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Le ou chacun des gérants a droit à une rémunération dont les modalités de fixation seront arrêtées par assemblée ordinaire. En outre, il a droit au remboursement de ses frais de représentation engagés dans l'intérêt de la société.

**Art. 19. Responsabilité des gérants .** Chaque gérant est responsable individuellement envers la société et envers les tiers, des infractions aux lois et règlements, de la violation des statuts, et des fautes commises dans sa gestion.

Si plusieurs gérants ont participé aux mêmes faits, leur responsabilité est solidaire à l'égard des tiers et des associés. Toutefois, dans leurs rapports entre eux, le tribunal détermine la part contributive de chacun dans la réparation du dommage.

**Art. 20. Forme des décisions des associés .** Les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par les associés en assemblées générales; elles peuvent encore résulter du consentement à l'unanimité de tous les associés exprimé dans un acte.

**Art. 21. Assemblées .** Les associés se réunissent au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture des comptes, à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation. Les associés peuvent se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Dans toute réunion, chaque part donne droit à une voix.

Les associés devront décider des règles de fonctionnement des Assemblées Générales dans un règlement intérieur qui devra être validé à la majorité de l'article 23.

**Art. 22. Décisions ordinaires.** Les décisions ordinaires sont essentiellement des décisions de gestion; elles concernent, d'une manière générale, toutes les questions qui n'emportent pas modification des statuts, sauf l'augmentation de capital.

Ces décisions sont valablement prises par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié du capital.

Si cette majorité n'est pas obtenue, les associés sont convoqués une seconde fois et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée, à condition, toutefois, de ne pas être inférieure au quart.

**Art. 23. Décisions extraordinaires.** Les décisions extraordinaires ont pour objet la modification des statuts dans toutes leurs dispositions, sauf l'augmentation de capital.

Ces décisions ne sont valablement prises qu'autant qu'elles ont été adoptées par plus des trois quarts des associés représentant plus des trois quarts du capital social.

Toutefois, toute mesure emportant changement de la nationalité de la société, nomination, révocation du gérant ou encore augmentation de la responsabilité des associés à l'égard des tiers doit être prise à l'unanimité.

**Art. 24. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

Par exception, le premier exercice comprendra la période courue entre le jour de l'immatriculation de la société et le 31 décembre 2009.

**Art. 25. Comptes sociaux - Rapport de la gérance - Approbation des comptes.** A la clôture de chaque exercice, la gérance établit l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et les comptes annuels.

**Art. 26. Affectation et répartition du résultat.** Les bénéfices nets constatés dans les comptes annuels seront partagés entre les associés proportionnellement à leur participation dans le capital social. Les pertes s'il en existe, seront supportées par eux dans les mêmes proportions.

**Art. 27. Comptes courants d'associés.** Les associés auront la faculté de verser les sommes en compte courant dans la caisse sociale, si les besoins de la société l'exigent.

Une décision ordinaire des associés définira les modalités de telles avances, le taux de l'intérêt dont les fonds avancés à la société seront productifs et les dates de paiement de ces intérêts.

**Art. 28. Dissolution - Liquidation.** En cas de dissolution de la société, sa liquidation se fera par les soins des associés, ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui serait nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

**Art. 29. Dispositions générales - Règlement intérieur.** Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Toutes les clauses relatives aux:

- cessions de parts,
- transmissions par décès ou en suite de liquidation de communauté entre époux - dissolution d'un associé personne morale,
- nantissements des parts sociales,
- assemblées et décisions unanimes dans un acte,
- conventions d'indivision ou sur titres démembrés,
- précisions sur les dispositions statutaires concernant notamment l'information des associés, les comptes sociaux, le rapport de la gérance et l'approbation des comptes, l'affectation et la répartition du résultat, la dissolution et la liquidation, seront précisées dans le Règlement Intérieur.

**Art. 30. Contestations .** Toute contestation qui pourrait s'élever pendant la durée de la société ou lors de la liquidation entre les associés, relativement aux affaires sociales, sera soumise à la juridiction des tribunaux compétents du siège social.

**Art. 31. Frais .** Tous les frais, droits et honoraires entraînés par le présent acte et ses suites incombent conjointement aux soussignés, au prorata de leurs apports, jusqu'à ce que la société soit immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

**Art. 32. Pouvoirs .** Toutes les formalités requises par la loi à la suite des présentes, notamment en vue de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés, seront faites à la diligence et sous la responsabilité de la gérance avec faculté de se substituer tous mandataires de son choix.

Signés: F. SIMON, R-P ZESTER.

Fait à Luxembourg en six exemplaires, le 14 novembre 2008.

F. SIMON / R-P ZESTER.

Référence de publication: 2008148925/1550/188.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07219. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

---

**Pletor Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 52.731.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 novembre 2008

*Pour Pletor Holding S.A.*

J. REUTER

Référence de publication: 2008148300/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06337. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

---

**CONFINCO S.A. Holding, Confectionery Investment Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 11.588.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 novembre 2008

*Pour Confectionery Investment Company dite CONFINCO S.A. Holding*

J. REUTER

Référence de publication: 2008148302/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06338. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

---

**Coven S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.923.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21 Novembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, les démissions de:

\* Monsieur Giacomo BATTERA, né le 29 août 1973 à Venise en Italie, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724, Luxembourg de ses fonctions d'administrateur;

\* Monsieur Sergio BERTASI, né le 26 octobre 1958 à Padova en Italie, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724, Luxembourg de ses fonctions d'administrateur;

- De nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat

\* Monsieur Luca CHECCHINATO, employé privé, né le 06 décembre 1960 à San Bellino (RO) en Italie, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

\* Madame Elisana PEDONE, employée privée, née le 30 avril 1982 à Trani en Italie, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

leur mandat ayant comme échéance celui de leur prédécesseur.

*Pour COVEN S.A.*

Société Européenne de Banque

*Banque Domiciliaire*

Signatures

Référence de publication: 2008150239/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00111. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080177016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

---

**Forêt Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 56.366.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

*Foret Holding S.A.*

Manacor (Luxembourg) S.A.

*Administrateur*

Signatures

Référence de publication: 2008148303/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08725. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080174457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

---

**Capraia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 110.087.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CAPRAIA S.A.*

- / BLUE DREAMS S.A.

Christophe BLONDEAU / Romain THILLENS

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008148304/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07040. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080174382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

---

**Verde I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.439.

—  
EXTRAIT

Résultant du Conseil de Gérance en date du 23 octobre 2008, les modifications suivantes ont été décidées:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- modification de l'adresse professionnelle de Johan DEJANS, gérant B de l'ancienne adresse 9, me Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- modification de l'adresse de ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., gérant B de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Gérant B

Signatures

Référence de publication: 2008149417/751/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08315. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

---

**Capraia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 110.087.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAPRAIA S.A.

- / BLUE DREAMS S.A.

Christophe BLONDEAU / Monsieur Romain THILLENS

Administrateur / Administrateurs

Référence de publication: 2008148306/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07036. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

---

**Xylène Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 53.156.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XYLENE HOLDING S.A.

FIDALUX S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008148307/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03314. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

---

**Chambertin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.847.

EXTRAIT

Résultant du Conseil de Gérance en date du 23 octobre 2008, les modifications suivantes ont été décidées:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- modification de l'adresse professionnelle de Johan DEJANS, gérant B de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- modification de l'adresse de ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., gérant B de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Gérant B

Signatures

Référence de publication: 2008149418/751/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08317. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080175981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

---

### **Mavy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 91.995.

#### EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 10 novembre que:

- Le siège social de la Société est transféré du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet rétroactif au 3 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008148393/751/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07866. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080174312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

---

### **North Health Club S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.762.

*Extrait de la résolution circulaire prise par le conseil de gérance en date du 14 novembre 2008.*

- Transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg effet rétroactif au 3 novembre 2008.

- Modification de l'adresse professionnelle de gérant suivant, Sylvie ABTAL-COLA, de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet rétroactif au 3 novembre 2008.

Channarin CHEAM

Mandataire

Référence de publication: 2008148397/751/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07871. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080174308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

---



**Baie Placements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.017.

—  
EXTRAIT

Il résulte du Conseil de Gérance tenu en date du 3 novembre que:

- Le siège social de la Société est transféré du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- L'adresse professionnelle de Johan DEJANS, gérant, a été modifiée du 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008148398/751/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07876. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

---

**Highland Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.493.

—  
EXTRAIT

Il résulte du Conseil de Gérance tenu en date du 3 novembre que:

- Le siège social de la Société est transféré du 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- L'adresse professionnelle de ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., gérant, a été modifiée du 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008148400/751/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07884. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

---

**Tatis, Société à responsabilité limitée (en liquidation).****Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social:

R.C.S. Luxembourg B 21.815.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait du jugement numéro 1067/08 du 5 novembre 2008 du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale*

Par jugement du 5 novembre 2008, le Tribunal d'arrondissement de à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée TATIS S.à.r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2008.

*Le liquidateur judiciaire*  
Yoanna STAECHLE-STÉFANOVA  
*Avocat*

Référence de publication: 2008148401/1092/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05744. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080174838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

---

**Relais des Caves S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Le Relais des Caves de France Sàrl).**

Siège social: L-5341 Moutfort, 9, rue du Chemin de Fer.  
R.C.S. Luxembourg B 55.602.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 novembre 2008.

Henri BECK  
*Notaire*

Référence de publication: 2008149435/201/13.

(080176597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

---

**Fortec s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6439 Echternach, 15-19, rue du Chemin de Fer.  
R.C.S. Luxembourg B 104.048.

Im Jahre zwei tausend acht.

Den einundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach,

SIND ERSCHIENEN:

- 1.- Frau Christiane KLEVER geborene RUß, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Mötscher Straße 28a.
- 2.- Die Aktiengesellschaft KLMA HOLDING S.A., mit Sitz in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, hier vertreten durch Herrn Peter BARZ, Wirtschaftsprüfer, Steuerberater, beruflich ansässig in D-54634 Bitburg, Bahnhofstrasse 32, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 30. September 2008, welche Vollmacht, von den Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem unterzeichneten Notar erklärten dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung FORTEC S.à.r.l. sind, mit Sitz in L-6439 Echternach, 15-19, rue du Chemin de Fer, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 104.048.

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Paul DECKER, mit dem damaligen Amtssitze in Luxemburg-Eich, am 31. Januar 1996, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 205 vom 23. April 1996, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Paul DECKER, am 8. September 1998, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 866 vom 1. Dezember 1998;
- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Paul DECKER, am 21. August 2000, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 86 vom 6. Februar 2001.

Das Gesellschaftskapital wurde in Euro umgewandelt gemäss Beschluss der ausserordentlichen Generalversammlung vom 30. November 2001, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 578 vom 13. April 2002.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile zu je ein hundert fünfundzwanzig Euro (€ 125,-), welche zugeteilt sind wie folgt:

1.- Frau Christiane KLEVER, vorgeannt, ein Anteil . . . . .	1
2.- Die Aktiengesellschaft KLMA HOLDING S.A., vorgeannt, neunundneunzig Anteile . . . . .	99
Total: ein hundert Anteile . . . . .	100

Alsdann haben die Komparenten den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

### Anteilübertragung

Die vorgenannte Aktiengesellschaft KLMA HOLDING S.A., vertreten wie vorerwähnt, überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechtens, neunundneunzig (99) ihr gehörende Anteile an besagter Gesellschaft an Frau Christiane KLEVER, hier anwesend und dies annehmend, für den Betrag von achtzig tausend Euro (€ 80.000,-).

Frau Christiane KLEVER ist von heute an Eigentümerin der ihr übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Sie erklärt eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben

Der Preis von achtzig tausend Euro (€ 80.000,-) ist zahlbar spätestens innerhalb von dreissig (30) Tagen nach Unterzeichnung der gegenwärtigen Urkunde.

Frau Christiane KLEVER, handelnd in ihrer Eigenschaft als verwaltungstechnische Geschäftsführerin der Gesellschaft FORTEC S.à r.l., erklärt im Namen der Gesellschaft diese Abtretung von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

Alsdann ersuchte die jetzige alleinige Gesellschafterin, Frau Christiane KLEVER, den instrumentierenden Notar den nachfolgenden Beschluss zu beurkunden wie folgt:

### Einziges beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst aufgrund der vorhergehenden Anteilübertragung Artikel 5 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-), eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125,-), alle zugeteilt Frau Christiane KLEVER geborene RUß, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Mötscher Straße 28a.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. KLEVER, P. BARZ, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 25 novembre 2008. Relation: ECH/2008/1566. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): MINY.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 26. November 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008148668/201/64.

(080175110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

### Glareco, Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 143.078.

### STATUTS

L'an deux mille huit, le cinq novembre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Claudy LEJEUNE, administrateur de société, né à Malmedy, le 29 janvier 1974, demeurant à B-4760 Büllingen, Rocherath 94.

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes par la personne ci-avant qualifiée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "GLARECO" S.A.

**Art. 2** . Le siège social est établi dans la commune de TROISVIERGES.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société a pour objet:

Le commerce de gros et demi-gros de matières premières, secondaires et industrielles. La société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tout concours. Elle pourra se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.**Capital - Actions**

**Art. 5.** : Le capital social de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- €) représenté par CENT (100) actions de trois cent dix euros (310,- €) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

**Administration-Surveillance**

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour le compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

**Art. 8.** L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 12 .** Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature de isolée de chaque administrateur.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

**Art. 13.** Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgation exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

**Art. 14 .** La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

#### **Assemblée générale des actionnaires**

**Art. 15.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième lundi de juin de chaque année à 16.00 heures. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

**Art. 18.** Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à l'assemblée générale les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

#### **Année sociale - bilan**

**Art. 19.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

**Art. 20.** Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Ils détermineront le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Art. 22 . Disposition générale

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2008.

#### Souscription et libération

La comparante pré qualifiée, a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Claudy LEJEUNE, prénommé, cent actions . . . . .	100
TOTAL: cent actions . . . . .	100

Les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de la somme sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- €) somme qui se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.600,- €.

#### Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante pré qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre d'administrateur et de commissaire au compte sont fixé à un.
- 2) Est appelée aux fonctions d'administrateur: Monsieur Claudy LEJEUNE prénommé,
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, Madame Marie Paule JACQUET, employée privée, demeurant professionnellement à L-9905 TROISVIERGES,8 Grand'rue
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale de l'an 2013.
- 5) Le siège social est fixé à L-9911 Troisvierges, 2, rue de Wilwerdange.
- 6) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signés: C. Lejeune, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 6 novembre 2008. WIL/2008/985. Reçu cent cinquante-cinq euros = 155 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 20 novembre 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008148669/2724/187.

(080175221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

**L.A. Productions, Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.744.

*Extraits des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 25 avril 2008*

Les mandats d'administrateurs de Monsieur Marc MOLITOR, de Madame Ginette DOUSSEAU et de Monsieur Fred MOLITOR sont reconduits pour un nouveau terme de six ans.

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Marc MOLITOR est reconduit pour un nouveau terme de six ans.

Le mandat de commissaire aux comptes d'EUROFIDUCIAIRE S.A. est reconduit pour un nouveau terme de six ans.

Les mandats des administrateurs et de commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008150201/575/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07866. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

**Simelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 143.095.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den elften November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Die Aktiengesellschaft "GOTTSCHOL ALCUILUX S.A.", mit Sitz in L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 92809,

hier vertreten durch Herrn Christian DOSTERT, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welcher Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigebogen, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche erschienene Partei, vertreten wie vorstehend erwähnt, den beurkundenden Notar gebeten hat, die Gründungsurkunde einer Aktiengesellschaft aufzunehmen, deren Satzung sie wie folgt abgefasst hat:

**Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1 .** Unter der Bezeichnung "Simelux S.A." wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

**Art. 2 .** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Clerf, (Großherzogtum Luxemburg). Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Clerf verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Dieser Beschluss soll jedoch die luxemburgische Staatsangehörigkeit nicht beeinflussen. Die Sitzverlegung soll Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft mitgeteilt werden, welches unter den gegebenen Umständen hierzu am besten befähigt ist.

**Art. 3 .** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

**Art. 4 .** Zweck der Gesellschaft ist die Transformation von Metallen und Kunststoffen, die Behandlung, die Montage, der Zusammenbau und die Reparaturen, der Einkauf und Verkauf, der Import und Export von Metall und Kunststoffteilen sowie die Forschung und Entwicklung.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von Beteiligungen in irgendwelcher Form an andern in- und ausländischen Gesellschaften. Sie kann auch Anleihen aufnehmen und

den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Des Weiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonstwie veräußern. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräußern.

Zweck der Gesellschaft ist ausserdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännische, gewerbliche und finanzielle Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, die obengenannte Zwecke fördern oder ergänzen.

## **Titel II - Kapital, Aktien**

**Art. 5 .** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 31.000,- (eintausenddreißigtausend Euro), aufgeteilt in 310 (dreihundertzehn) Aktien mit einem Nennwert von EUR 100,- (einhundert Euro).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat („société anonyme à directoire et conseil de surveillance“) und die Einmannaktiengesellschaft („société anonyme unipersonnelle“). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als „Alleingesellschafter“ bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

**Art. 6 .** Die Aktien sind frei übertragbar unter Aktionären.

1. Sollte ein Aktionär beabsichtigen, seine Aktien ganz oder teilweise an Nicht-Aktionäre abzutreten, so muss er sie den anderen Aktionären im Verhältnis zu Ihrer jeweiligen Aktienbeteiligung anbieten.

Falls sich die Aktionäre nach Ablauf einer sechswöchigen Frist noch immer bezüglich des Abtretungspreises uneinig sind, wird letzterer von einem Kollegium von drei Sachverständigen auf der Grundlage des Veräußerungswertes der Aktien festgelegt.

Der abtretungswillige Aktionär („der Zedent“) und der/die erwerbwillige(n) Aktionär(e) wählen jeweils einen Sachverständigen. Der dritte Sachverständige wird von den zwei erstnannten Sachverständigen bestimmt. Die Aktionäre werden von der Gesellschaft mittels Einschreiben über das Ergebnis des Sachverständigengutachtens benachrichtigt mit der Aufforderung, der Gesellschaft innerhalb einer sechswöchigen Frist mitzuteilen, ob sie zum Erwerb bzw. zur Abtretung der Aktien zum festgelegten Preis bereit sind. Die Nichtbeantwortung seitens der Aktionäre innerhalb dieser Frist gilt als Ablehnung.

Sollten mehrere Aktionäre ihre Absicht bekunden, Aktien zu erwerben, so werden die zum Verkauf angebotenen Aktien den erwerbwilligen Aktionären zu deren jeweiligen Aktienbeteiligung angeboten.

Falls keiner der Aktionäre bereit ist, die Gesamtheit der Aktien zu erwerben, kann der Zedent sie Nichtaktionären („Drittinteressenten“) anbieten, wobei als vereinbart gilt, dass den anderen Aktionären ein Vorkaufsrecht im Verhältnis zu ihren jeweiligen Aktienbeteiligungen während einer weiteren vierwöchigen Frist, gerechnet ab Datum der Mitteilung der mit Drittinteressenten getroffenen Abmachung, zu den Bedingungen dieser Abmachung vorbehalten sind. Der Zedent ist verpflichtet, auf Antrag den Nachweis für das Angebot eines solchen Drittinteressenten zu erbringen.

Sollten die Aktionäre, oder einer oder mehrere von ihnen die betroffenen Aktien nicht innerhalb der vorgegebenen Frist übernommen haben, entscheidet der Verwaltungsrat über die Bewilligung des vom Zedenten vorgeschlagenen Drittinteressenten.

Der Verwaltungsrat muss dem Zedenten seinen Entschluss innerhalb eines Monats nach Ablauf der vorerwähnten vierwöchigen Frist mitteilen. Das Schweigen des Verwaltungsrates gilt als Zustimmung.

Im Falle der Ablehnung ist der Verwaltungsrat verpflichtet, innerhalb von drei Monaten nach seinem Ablehnungsbeschluss den Erwerb der zum Verkauf angebotenen Aktien zu einem nicht geringeren als dem vom vorerwähnten Drittinteressenten angenommenen Preis (oder, falls zuvor ein Preis von Sachverständigen festgelegt worden war, zu einem nicht geringeren als dem niedrigsten dieser beiden Preise) zu veranlassen, ansonsten die Abtretung an den Drittinteressenten als genehmigt gilt.



Im Falle der ausdrücklichen oder stillschweigenden Bewilligung des Drittinteressenten gemäß den vorerwähnten Modalitäten, muss die Abtretung an diesen Drittinteressenten innerhalb von zwei Monaten und zu den anderen Aktionären mitgeteilten Bedingungen erfolgen; ansonsten ist das vorerwähnte Verfahren vor jeder Abtretung zu wiederholen.

Falls der Zedent seinerseits den von den Sachverständigen festgesetzten Preis ablehnen sollte, gilt dies als verzichtete er schlicht und einfach auf jede Abtretung, und er bleibt folglich Inhaber der betroffenen Aktien.

Die Sachverständigenkosten und -honorare gehen zur Hälfte zu Lasten des Zedenten und zur Hälfte zu Lasten des Aktionärs/der Aktionäre der/die die Sachverständigenbestellung beantragt hatte(n).

Sollte der Zedent nach der Bestellung der Sachverständigen auf jede Abtretung verzichten, so gehen sämtliche Sachverständigenkosten und -honorare zu seinen Lasten.

2. Von den obenerwähnten Beschränkungen ausgeschlossen sind, vorbehaltlich der vorherigen Benachrichtigung des Verwaltungsrates, sämtliche Aktienabtretungen an Aktionär- oder Nichtaktionärgesellschaften der gleichen Gruppe wie der Zedent, so wie sämtliche Aktienübertragungen aufgrund der Fusion, der Übernahme oder der Aufspaltung einer der Aktionärgesellschaften.

Zwecks Anwendung dieser Bestimmung gilt als zur Gruppe des Zedenten gehörig:

- jede Gesellschaft, die direkt oder indirekt die Mehrheit des Kapitals und der Stimmrechte des Zedenten besitzt;
- jede Gesellschaft, deren Zedent oder die Muttergesellschaft des Zedenten direkt oder indirekt die Mehrheit des Kapitals und der Stimmrechte besitzt.

Ebenfalls von diesen Beschränkungen befreit sind sämtliche Aktienübertragungen im Falle von entgeltlichen, unentgeltlichen oder auf dem Erbwege getätigte Abtretungen an Ehegatten oder Deszendenten.

3. Sämtliche im vorliegenden Artikel vorgesehenen Anzeigen, Mitteilungen und Zustellungen müssen per Einschreiben mit Empfangsbestätigungen erfolgen.

Die im vorliegenden Artikel aufgezählten Bestimmungen finden Anwendung auf die Abtretungen von Bezugsrechten im Falle einer Kapitalerhöhung oder eine Ausgabe von Schuldverschreibungen mit Aktienbezugsrecht. Die im vorstehenden Paragraphen 1. vorgesehene Bewilligung findet ebenfalls Anwendung im Falle der Zeichnung durch einen Nichtaktionär von jungen Aktien oder jungen Schuldverschreibungen mit Aktienbezugsrecht.

### Titel III - Verwaltung

**Art. 7 .** Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können. Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter (administrateur unique) bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafterfolgenden ordentlichen Hauptversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

**Art. 8 .** Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

**Art. 9 .** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

**Art. 10 .** Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder durch die Einzelunterschrift des Alleinverwalters rechtsgültig verpflichtet, unter der Bedingung, dass spezielle Beschlüsse vorliegen über die Unterschriftsberechtigung im Falle der Befugnisübertragung oder Vollmachterteilung durch den Verwaltungsrat im Rahmen des Artikels 10 dieser Satzung.

**Art. 11 .** Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

**Art. 12.** Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

#### **Titel IV - Aufsicht**

**Art. 13.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernennt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

#### **Titel V - Generalversammlung**

**Art. 14.** Die jährliche Generalversammlung findet statt an dem in der Einberufung angegebenen Ort, am ersten Montag im Juni um 11.00 Uhr.

Ist dieser Tag ein Feiertag, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Hauptversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

#### **Titel VI - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung**

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 16.** Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

#### **Titel VII - Auflösung, Liquidation**

**Art. 17.** Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

#### **Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen**

**Art. 18.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

##### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gesellschaftsgründung und endet am 31. Dezember des Jahres 2009.
- 2) Die erste Generalversammlung findet im Jahre 2010 statt.
- 3) Ausnahmsweise kann der erste Vorsitzende sowie der erste Delegierte des Verwaltungsrates von der ersten Generalversammlung, welche den ersten Verwaltungsrat bestellt, ernannt werden.

##### *Zeichnung und einzahlung*

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, wurden alle Aktien durch die alleinige Gesellschafterin, die Gesellschaft "GOTTSCHOL ALCUILUX S.A.", vorgeannt und vertreten wie hiavor erwähnt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

##### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

##### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr 1.550,- EUR.

##### *Beschlüsse der alleingesellschafterin*

Als dann hat die vorgeannte erschienene Partei, welche das gesamte Aktienkapital vertritt, als Alleingesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

##### *Erster Beschluss*

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf 3 und diejenige der Kommissare auf 1 festgelegt.

##### *Zweiter Beschluss*

Folgende Personen werden in den Verwaltungsrat berufen:

- Herr Ralph GOTTSCHOL, Gesellschaftsverwalter, geboren in Haagen, (Bundesrepublik Deutschland), am 16 November 1964, wohnhaft in L-9745 Doennange, 19 Maison;
- Frau Gabrielle GOTTSCHOL BAASNER, Gesellschaftsverwalter, geboren in Aachen, (Bundesrepublik Deutschland), am 15 Juni 1952, wohnhaft in D-58099 Hagen, 57 Turmstrasse;
- Herr David SIBAUD, Ingenieur, geboren in Metz, (Frankreich), am 30 März 1973, wohnhaft in L-7793 Bissen, 22 rue Michel Stoffel.

*Dritter Beschluss*

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "INTERAUDIT", mit Sitz in L-1511 Luxemburg, 119 Avenue de la Faïencerie, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 29501, wird zum Kommissar der Gesellschaft ernannt.

*Vierter Beschluss*

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler.

*Fünfter Beschluss*

Die Alleingeschafterin macht von der Möglichkeit von Punkt 3. der Übergangsbestimmungen Gebrauch und ernennt Herrn Ralph GOTTSCHOL, vorgenannt:

- zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates, und
- zum delegierten Verwaltungsratsmitglied, mit der Befugnis die Gesellschaft rechtmäßig in allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

*Sechster Beschluss*

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes und des Kommissars enden beim Abschluss der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2014.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Signés: DOSTERT; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 21 novembre 2008. Relation GRE/2008/4628. Reçu cent cinquante cinq euros 0,50%=155 €

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK*

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Junglinster, den 26. November 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008148672/231/228.

(080175663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

**OX Resto Concepts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 143.097.

—  
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend acht, den vierzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1) Die Aktiengesellschaft "EVENTUS MANAGEMENT PARTNERS S.A.", mit Sitz in L-1230 Luxemburg, 5, rue Jean Berteis, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 76815,

hier rechtmäßig durch zwei ihrer Verwaltungsratsmitglieder, namentlich:

- Herr Bülent H. SEN, hiernach genannt, und
- Frau Figen SEN, Angestellte, geboren in Kayseri (Türkei), am 12.11.1967, wohnhaft in D-10789 Berlin, Marburgers-  
trasse, 15, hier vertreten durch Herrn Bülent SEN, vorgenannt, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht, vom Komparenten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

2) Herr Bülent H. SEN, Diplom Kaufmann, geboren in Ankara (Türkei), am 7. November 1969, wohnhaft in L-8080 Bartringen, 43, route de Longwy.

3) Herr Robert WITTE, Diplom Kaufmann, geboren in Berlin (Bundesrepublik Deutschland), am 25. Januar 1972, wohnhaft in SW10 9QY London, Drayton Gardens, Grove Court, Flat 14, (Grossbritannien), hier vertreten durch Frau Fatiha DAHOU, Rechtsanwältin, beruflich wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht, von der Komparentin und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

#### **A. Zweck - Dauer - Name - Sitz**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "OX Resto Concepts S.à r.l." („die Gesellschaft“) gegründet, welche durch gegenwärtige Satzungen („die Statuten“), sowie durch die anwendbaren Gesetze und besonders durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften geregelt wird.

**Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Betrieb eines oder mehrerer Restaurants in Luxemburg oder im Ausland sowie der Ausschank von alkoholischen und nichtalkoholischen Getränken, sowie alle Tätigkeiten, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, (Großherzogtum Luxemburg).

Der Sitz kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung der/des Gesellschafter(s) an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Zweigstellen oder Agenturen können sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland durch Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates errichtet werden.

#### **B. Gesellschaftskapital - Anteile**

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend-fünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

Jeder Anteil gewährt eine Stimme bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Beschluss einer Mehrheit von Gesellschaftern, die zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, geändert werden. Im Fall einer Bareinlage haben die Gesellschafter ein Vorkaufsrecht, im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen in der Gesellschaft.

**Art. 7.** Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Die Miteigentümer eines Anteils müssen eine Person ernennen, welche sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

**Art. 8.** Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden.

Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Hauptversammlung. Die Beschlussfassung erfolgt mit einer Mehrheit, welche Dreiviertel des Gesellschaftskapitals vertritt.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Hauptversammlung, die mit einer Mehrheit, welche Dreiviertel der von den Überlebenden gehaltenen Anteile vertritt, beschließt. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

**Art. 9.** Die Gesellschaft erlischt weder durch Tod, noch durch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

**Art. 10.** Gläubiger, Rechtsnachfolger oder Erben können, unter keinen Umständen, Siegel an den Vermögenswerten und Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

#### **C. Geschäftsführung**

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer werden von der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandates.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat, dessen Mitglieder nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen, verwaltet.

Die Geschäftsführer können zu jedem Zeitpunkt und ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Der Geschäftsführer oder der Geschäftsführerrat kann Sondervollmachten oder begrenzte Vollmachten unter authentischem oder privatschriftlichem Dokument ausstellen.

**Art. 12.** Der Geschäftsführerrat wählt aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und hat auch die Möglichkeit, einen stellvertretenden Vorsitzenden zu bestellen. Er kann auch einen Sekretär bestellen, welcher nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss, und welcher für die Protokolle der Sitzungen des Geschäftsführerrates verantwortlich ist.

Dritten gegenüber hat der Geschäftsführerrat unter allen Umständen unbeschränkte Vollmacht zu Handlungen im Namen der Gesellschaft und zur Genehmigung von Geschäften und Handlungen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen. Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Sitzung des Geschäftsführerrates; in seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Mitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor dem vorgesehenen Zeitpunkt der Sitzung ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in welchem Falle die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen.

Anhand schriftlicher, durch Kabel, E-mail (ohne elektronische Unterschrift), Fax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Mitgliedes des Geschäftsführerrates, kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Fax oder E-mail (ohne elektronische Unterschrift) erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, vorausgesetzt, jeder Teilnehmer an der Sitzung kann alle andere verstehen. Die Teilnahme an einer Sitzung in dieser Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung. Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrerer schriftlicher, durch Kabel, E-Mail, Fax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, vorausgesetzt, solche Beschlüsse werden schriftlich bestätigt; die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll, das als Nachweis der Beschlussfassung gilt.

**Art. 13.** Die Protokolle aller Sitzungen des Geschäftsführerrates werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

**Art. 14.** Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, nicht aufgelöst.

**Art. 15.** Es besteht keine persönliche Haftung des Geschäftsführers/der Geschäftsführer aufgrund der Ausübung ihrer Funktion für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

#### **D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter**

**Art. 16.** Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

**Art. 17.** Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden.

Die Abänderung der Statuten benötigt die Zustimmung der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, sofern diese wenigstens Dreiviertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

**Art. 18.** Der alleinige Gesellschafter übt die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen, zustehen.

### E. Geschäftsjahr - Konten - Ausschüttungen von gewinnen

**Art. 19.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 20.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen das Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

**Art. 21.** Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Der Geschäftsführer oder der Geschäftsführerrat kann entscheiden, Abschlagsdividenden auszuzahlen.

### F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

**Art. 22.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest. Falls nicht anders vorgesehen, haben die Liquidatoren alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögenswerte und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Verwertung der Vermögenswerte und Begleichung der Verbindlichkeiten bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu ihrem bestehenden Anteil am Gesellschaftskapital aufgeteilt.

**Art. 23.** Für alle Punkte, die nicht in diesen Statuten geregelt sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen, verwiesen.

### Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2008.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Anteile*

Nach erfolgter Festlegung der Statuten erklären die Komparenten, dass die einhundert (100) Anteile wie folgt gezeichnet wurden:

1) Die Aktiengesellschaft "EVENTUS MANAGEMENT PARTNERS S.A.", vorgenannt, zwanzig Anteile . . . . .	20
2) Herr Bülent H. SEN, vorgenannt, fünfunddreißig Anteile . . . . .	35
3) Herr Robert WITTE, vorgenannt, fünfundvierzig Anteile . . . . .	45
Total: einhundert Anteile . . . . .	100

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von

zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Anschließend haben sich die Komparenten zu einer außerordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und folgende Beschlüsse gefasst:

1) Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-2721 Luxemburg-Kirchberg, 5, rue Alphonse Weicker, Galerie Commerciale du Kirchberg.

2) Zu Geschäftsführern auf unbestimmte Dauer werden ernannt:

- Herr Bülent H. SEN, Diplom. Kaufmann, geboren in Ankara (Türkei), am 7. November 1969, wohnhaft in L-8080 Bartringen, 43, route de Longwy, kaufmännischer Geschäftsführer, und

- Herr Orhan GÜNESER, Diplom Kaufmann, geboren in Selekan (Türkei), am 31. Juli 1970, wohnhaft in L-2124 Luxemburg, 73, rue des Maraichers, technischer Geschäftsführer.

3) Die Gesellschaft wird rechtmäßig durch die Kollektivunterschrift des kaufmännischen Geschäftsführers und des technischen Geschäftsführers verpflichtet.

#### *Anmerkung*

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparent ausdrücklich anerkennt.

#### *Gründungskosten*

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr achthundertfünfzig Euro.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: SEN; SEN; DAHOU; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 novembre 2008, Relation GRE / 2008/4678. Reçu soixante deux euros et cinquante cents 0,5%= 62,50 EUR

Le Receveur ff. (signé): BENTNER

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 27. November 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008148673/231/191.

(080175707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

---

**Hanseatic Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 28.000,00.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 8, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 82.746.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008150151/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09874. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

---

**IBB Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 117.251.

Constitué suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à L - SANEM, en date du 13 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1586 du 21 août 2006;

Statuts modifiés selon acte reçu par le même notaire en date du 13 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 355 du 12 Mars 2007.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 20 octobre 2008 que la société EWA REVISION S.A., avec siège social à L-9053 ETTTELBRUCK, 45, Avenue J.F. Kennedy et inscrite au R.C.S. LUXEMBOURG sous le n° B-38.937 a été élue comme réviseur indépendant de la société IBB CAPITAL S.A. pour une durée d'un an.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Pour la société

FIDUCIARIE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008148706/687/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07761. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

---

**Cinsa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 66.583.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination de la personne suivante en tant que représentant permanent de son administrateur:

Mrs. Severine Canova, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 10 novembre 2008 en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A., avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 novembre 2008.

T.C.G. Gestion S.A.

Severine Canova

Représentant Permanent

Référence de publication: 2008148717/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08629. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

**John Gallow S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 127.753.

—  
Selon le procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 14 août 2008 au siège social de la société JOHN GALLOW SA, il résulte que la résolution suivante a été prise à l'unanimité par tous les actionnaires de la société:

*Résolution Unique - Modification du siège social*

L'assemblée générale décide de modifier, à partir de ce jour, le siège social comme suit:

5, rue Jean Bertels, L-1230 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaire 1 / Actionnaire 2

Référence de publication: 2008150183/9037/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09260. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

**Lakehouse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7344 Steinsel, 20, rue des Sangliers.

R.C.S. Luxembourg B 142.414.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 9 octobre 2008 que la personne suivante a été nommée Administrateur-Délégué de la Société, avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale qui sera tenue en 2014.

- Jean-Claude BINTZ, né le 19 juin 1956 à Dudelange (Luxembourg), demeurant à 20 Rue des Sangliers L-7344 Steinsel (Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008148723/4170/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05896. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

**AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 138.615.

—  
In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of October.



Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 1) S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.614,

in its capacity of sole shareholder of AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 2) S.à r.l., a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.615, incorporated on 7 May 2008 pursuant to a deed of notary Joseph Elvinger, published on 11 June 2008 in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1441 (the "Company"). No other amendments have been made since.

here represented by Barbara MALANIUK, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on October 29th 2008.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the undersigned notary and the proxy holder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 1) S.à r.l., is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company;

II. The Company's share capital is presently fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form without a par value.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred and sixty-six euro (EUR 12,566.-) in order to bring the Company's share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares in registered form without par value to twenty-five thousand and sixty-six euro (EUR 25,066) divided into ten thousand (10,000) shares in registered form without par value by the issue of nine thousand five hundred (9,500) new shares in registered form without par value.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for nine thousand five hundred (9,500) new shares of the Company, in registered form and without par value, and to have it fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred and sixty-six euro (EUR 12,566.-) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts British pounds instead of euros as currency of its capital effective as at 00.01 a.m. on October 29, 2008. The Sole Shareholder resolves to use the exchange rate between these currencies available on October 28, 2008, without changing the number of the existing shares.

Proof of the above rate exchange has been given to the notary which will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to adopt a nominal value per share which will be set at one British pound (GBP 1.-). Each existing share will therefore be splitted by two (2) and, consequently, the number of shares of the Company will be twenty thousand (20,000).

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves that as a consequence of the above resolutions, the article 5.1 of the articles of association of the Company shall be restated and shall henceforth be worded as follows:

"Art. 5.1 The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand British pounds (GBP 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form with a par value of one British pound (GBP 1.-), all subscribed and fully paid-up."

*Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

### Declaration

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder acting on behalf of the appearing party, the proxy holder signed together with the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille huit, le vingt-neuvième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 1) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.614,

en sa capacité d'associé unique d'AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.615, constituée le 7 mai 2008 en vertu d'un acte notarié du notaire Joseph Elvinger, publié le 11 juin 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1441 (la "Société"),

ici représentée par Barbara MALANIUK, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 29 octobre 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire soussigné et le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 1) S.à r.l., est l'associé unique ("l'Associé Unique") de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative sans mention de valeur nominale.

Sur ce, la partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### Première décision

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cent soixante six euros (EUR 12.566,-) aux fins de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, sous forme nominative, sans valeur nominale, à un montant de vingt-cinq mille soixante six euros (EUR 25.066,-) représenté par dix mille (10,000) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, par l'émission de neuf mille cinq cents (9,500) nouvelles parts sociales, sous forme nominative et sans valeur nominale.

#### Intervention - Souscription - Libération

Ces faits étant exposés, l'Associé Unique, prédésigné et représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à neuf mille cinq cents (9,500) nouvelles parts sociales de la Société, sous forme nominative et sans valeur nominale, et les avoir libérées entièrement par un apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cent soixante-dix euros (EUR 12.566,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

#### Deuxième décision

L'Associé Unique décide l'adoption par la Société de la livre sterling en remplacement de l'euro comme devise de son capital social avec effet à 00h01 le 29 octobre 2008. L'Associé Unique décide d'utiliser le taux de change entre ces deux devises en vigueur le 28 octobre 2008, sans modifier le nombre de parts sociales existantes.

La preuve du taux de change ci-dessus a été donnée au notaire et sera annexée aux présentes, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant.

#### Troisième décision

L'Associé Unique décide d'attribuer une valeur nominale aux parts sociales qui sera fixée à une (1) livre sterling (GBP 1,-) chacune. Chaque part sociale existante sera ainsi divisée par deux (2) et, par conséquent, le nombre des parts sociales de la Société sera de vingt mille (20.000).

141163

*Quatrième décision*

En conséquence des décisions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Art. 5.1 Le capital social est fixé à vingt mille livres sterling (GBP 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-), toutes souscrites et entièrement libérées."

*Evaluation des frais*

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1,200.-).

*Déclaration*

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: B. Malaniuk et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 4 novembre 2008. LAC/2008/44688. Reçu soixante-deux euros quatre-vingt-trois cents Eur 0,5% = 62,83

*Le receveur (signé) Francis SANDT.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008148751/5770/139.

(080175786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

**INVISTA Technologies S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 42.952.550,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 67.098.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a en date du 13 novembre 2008 accepté la démission de Monsieur Raymond Keereweer, né le 2 février 1970 à Rotterdam (Pays-bas), résidant au 23 Chemin du Lac CH-1291 Commugny (Suisse), en tant que gérant de la Société, avec effet au à partir du 22 novembre 2008 et l'a remplacé par Monsieur Brian Eric Padley, né le 14 août 1956 à Leigh (Royaume-Uni), résidant au 11 Chemin de Pougny CH-1294 Genthod (Suisse) avec effet à partir du 22 novembre 2008.

Dès lors, les gérants de la société sont, à partir du 22 novembre 2008:

Monsieur Jay Loring Voncannon.

Monsieur Craig M. Munson.

Monsieur Marcel Stephany.

Monsieur Brian Eric Padley.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 novembre 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008148724/4170/29.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08136. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

---

**Ginevra International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 104.069.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 29 septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2008, la démission de:

\* Monsieur Olivier CONRARD né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, résidant professionnellement au 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg de sa fonction d'administrateur;

- De nommer comme nouvel administrateur, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2008

\* Monsieur Sandro CAPUZZO, employé privé, né le 14 décembre 1958 à Trieste en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2011.

De proroger le mandat de l'administrateur suivant:

\* Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri; Administrateur;

Le dit mandat prendra également fin, à l'instar à présent de tous les administrateurs, lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2011.

GINEVRA INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008150244/24/25.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00103. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

---

**Wood, Appleton, Oliver & Co S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 20.938.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 7 novembre 2008 que la personne suivante a été relevée avec effet immédiat de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société:

- Arrigoni Invest S.A. ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 52.801

Il résulte également de l'assemblée générale des actionnaires que la personne suivante a été nommé Commissaire aux Comptes de la société commerçant par la revue des comptes annuels au 31 décembre 2007 et se terminant lors de l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes annuels de l'année 2012.

- Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né le 5 mars 1953 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-17336 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008148725/4170/28.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08154. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

---

**Icare Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 18.649.

Société constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Hyacinthe Glaesener, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 septembre 1981, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 274 du 11 décembre 1981. Les statuts furent modifiés par M<sup>e</sup> Marc Elter le 24 décembre 1982 (Mem C n<sup>o</sup> 46 du 21.02.1983) et le 22 octobre 1993 par M<sup>e</sup> Reginald Neuman (Mem C n<sup>o</sup> 613 du 30.12.1993).

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale tenue le 27 juin 2008 que:

Les mandats d'administrateur de Messieurs Heinrich KOHLER, Jacques-Pierre LABESSE et Jean WAGENER venant à échéance, l'assemblée renouvelle à chacun leur mandat pour une période de une année, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Est nommé comme quatrième Administrateur, Monsieur Marc Chatel, son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008, avec adresse professionnelle au 1, Place de Saint Gervais, CH-1211 Genève.

Le mandat du commissaire aux comptes MAZARS, rue Henri M. Schnadt, 10A à Luxembourg est renouvelé pour une période de une année, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour extrait

Signature

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2008150298/279/26.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06328. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

---

**EQ Serv S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8365 Hagen, 48, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 79.831.

*Extrait de la convention de cession de parts sociales du 31 octobre 2008*

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 31 octobre 2008, que:

1. Monsieur Lucio Coppolino, demeurant à B-1495 Villers-La-Ville, Rue du Châtelet, 6C, a cédé 100 parts sociales sur les 100 qu'il détenait dans la société EQ SERV S.A.R.L. à la société MLC INVEST S.A., ayant son siège social à L-8365 Hagen, Rue Principale, 48.

Par conséquent, à compter du 31 octobre 2008, la répartition du capital social de la société EQ SERV S.A.R.L. est la suivante:

MLC INVEST S.A.: .....	100 parts sociales
	100 parts sociales

Pour extrait conforme

*Pour EQ SEV S.A.R.L.*

VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2008148726/1427/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09124. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

---

**Andamos! A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-7681 Waldbillig, 3, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg F 7.788.

---

**STATUTS**

Entre les soussignés:

Arend Frank; Fonctionnaire communal; 15 Veinerstrooss L - 9451 Bettel

Azzeri Luc; Maître d'Enseignement Technique; 3, rue Michel Rodange, L-7681 Waldbillig

Azzeri-Seyler Carmen; Ergothérapeute; 3, rue Michel Rodange, L-7681 Waldbillig

Frieden Marc; Infirmier en anesthésie et réanimation; 29, rue Robert Schuman L - 4240 Esch-sur-Alzette

Frieden-Lamesch Nadine; Professeur en éducation artistique; 29, rue Robert Schuman L - 4240 Esch-sur-Alzette

Gompelmann Elisabeth; Éducatrice diplômée; 15 Veinerstrooss L - 9451 Bettel

tous de nationalité luxembourgeoise, et ceux qui seront admis dans la suite, il est créé une association sans but lucratif, régie par les statuts suivants:

**1. Dénomination, objet, siège et durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** L'association est dénommée ANDAMOS! A.s.b.l.

**Art. 2. Siège.** L'association a son siège social à Waldbillig, 3, rue Michel Rodange

**Art. 3. Objet.** Le but de l'association est de lancer, promouvoir et soutenir toutes actions pour améliorer la situation de vie de la population en Amérique latine.

A part de l'objectif ci-dessus, l'information et la sensibilisation de notre société pour les problèmes en Amérique latine sera d'une importance primordiale.

L'association peut acquérir, vendre, construire, transformer et gérer tous biens, meubles et immeubles nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet.

**Art. 4. Durée.** L'association est constituée pour une durée illimitée.

**2. Membres, admission et démission, cotisations**

**Art. 5. Membres.** L'association se compose

- a) de membres associés
- b) de membres donateurs

**Art. 5.1. Membres Associés.** L'association comprend un nombre illimité de membres associés sans pouvoir être inférieur à trois.

Les membres sont des personnes physiques.

**Art. 5.2. Membres donateurs.** L'association peut avoir des membres donateurs. Ces membres n'ont pas de droit de vote.

**Art. 6. Admission.** L'admission de nouveaux membres associés est décidé par le conseil d'administration; sa décision est sans recours et n'a pas besoin d'être motivée. Les nouveaux membres en font la demande par écrit. Le conseil d'administration se prononcera sur ces demandes à la majorité simple des voix.

**Art. 7. Perte de la qualité de membre.** La qualité de membre se perd:

- par démission volontaire,
- par le non-paiement de la cotisation annuelle dans les trois mois à partir de l'échéance,
- par l'exclusion prononcée par l'assemblée générale annuelle statuant à la majorité des deux tiers des voix;
- par décès.

**Art. 8. Cotisation des Membres Associés.** Le montant de la cotisation des membres associés est fixé par le conseil d'administration.

La cotisation ne peut être supérieure à 250,00.-€

La cotisation est due lors de l'admission et ensuite dans le mois suivant l'établissement de la carte de membre annuelle.

**3. Exercice sociale, Administration**

**Art. 9. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et clôture le 31 décembre. Par dérogation à cette règle, la première année sociale commence le jour de la signature des présents statuts et finit le 31 décembre suivant. Chaque année, l'assemblée générale est convoquée aux fins d'approbation du rapport et des comptes de l'exercice social écoulé et de l'examen du budget de l'exercice suivant.

**Art. 10. Conseil d'Administration.** L'association est gérée par un conseil d'administration. Il est composé de trois membres au moins et de neuf au plus, pris parmi les membres associés et élus par l'assemblée générale pour une période de quatre ans.

Afin d'assurer une continuité d'un conseil d'administration à l'autre, le mandat de la moitié de ses membres élus lors de l'assemblée générale constitutive sera limité à une durée de deux années de sorte que chaque deuxième année le conseil d'administration sera renouvelé pour moitié.

Les membres élus dont le mandat ne sera que deux années seront tirés au sort. Si le nombre des membres du conseil d'administration est un nombre impair, le mandat de la majorité des membres aura la durée normale de quatre ans.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. L'assemblée générale peut les révoquer à tout moment. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants coopteront un nouveau membre pour finir le mandat vacant.

**Art. 11.** Le conseil d'administration élit parmi ses administrateurs un président, un secrétaire et un trésorier.

De même le conseil d'administration pourra élire un vice président, un secrétaire adjoint et un trésorier adjoint. Ces mandats ont une durée de quatre ans et ne pourront en tout cas dépasser le mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration s'adjoindra deux réviseurs de caisse dont le mandat a une durée d'une année. Ils sont rééligibles.

Le conseil d'administration pourra s'adjoindre un ou plusieurs conseillers, collaborateurs ou experts.

**Art. 12. Pouvoir du Conseil d'Administration.** Le conseil d'administration a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts. Notamment, il peut ester en justice au nom de l'association représentée par le président de son conseil d'administration. Le conseil représente celle-ci dans ses relations avec les tiers privés ou publics; il peut acquérir, aliéner, échanger ou hypothéquer les biens de l'association; il peut conclure au nom de l'association des emprunts, des baux de toute durée; il pourvoit au remplacement des fonds, accepte des dons ou legs sous réserves des autorisations prévues par la loi; il dresse les comptes annuels et les projets de l'exercice à venir; il peut engager, au nom de l'association, du personnel; il dresse les règlements intérieurs nécessaires; il admet les nouveaux membres; il fixe les montants des cotisations et droits d'entrée.

Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, soit pour la gestion journalière de l'association, soit pour une ou plusieurs tâches déterminées, à une personne physique ou morale, choisie en son sein ou en dehors même de l'association.

Il peut s'adjoindre une ou plusieurs commissions composées de trois à cinq membres administrateurs, membres associés ou tierces personnes, dont il déterminera la mission et, le cas échéant, fixera les indemnités.

Les signatures conjointes de deux administrateurs ou d'un administrateur avec celle d'une personne munie de la délégation de signature pour la gestion journalière engagent valablement l'association. Les quittances sont valablement délivrées sous la simple signature de la personne chargée de la gestion journalière ou de tout autre personne spécialement déléguée à cette fin.

**Art. 13. Fonctionnement du Conseil d'Administration.** Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent, sur convocation du président, d'un vice-président, du secrétaire ou de deux administrateurs et au moins deux fois par an.

Les délibérations du conseil d'administration sont présidées par le président, en son absence par un vice-président, et, en absence de celui-ci, par l'administrateur le plus âgé.

Les administrateurs peuvent donner, par lettre, télécopie, email ou tout autre écrit mandat à un de leurs collègues pour les représenter aux délibérations du conseil d'administration, le même administrateur ne pouvant représenter qu'un seul de ses collègues. Pareil mandat n'est valable que pour une séance et pour l'ordre de jour annexé à la convocation d'assister à la délibération du conseil d'administration.

Les délibérations du conseil sont valablement prises au 2/3 des voix des administrateurs présents ou représentés. Il ne peut délibérer valablement qu'en présence de la majorité de ses membres.

#### 4. Assemblées générales

**Art. 14. Assemblée générale.** L'assemblée générale ordinaire se réunit en session ordinaire une fois par an au courant du premier trimestre de l'année civile.

Elle est convoquée, au nom du conseil d'administration, par le président, le vice-président ou le secrétaire au moyen d'une simple lettre de convocation, à laquelle est joint l'ordre du jour, postée au moins huit jours avant la date de la réunion. Elle peut délibérer valablement sur des résolutions en dehors de l'ordre du jour.

**Art. 15.** Le conseil d'administration peut décider de convoquer l'assemblée générale en réunion extraordinaire en respectant les formes et conditions pour les assemblées générales ordinaires.

**Art. 16.** Les membres peuvent également décider de convoquer une assemblée générale extraordinaire.

A cet effet ils adresseront une lettre au Conseil d'Administration qui doit être signée par les deux tiers des membres.

**Art. 17.** L'assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, délibère valablement quel que soit le nombre des membres associés présents ou représentés par mandat spécial donné à un membre associé.

Chaque membre associé disposera d'une voix au sein de l'assemblée générale; elle prend ses décisions à la majorité des membres associés présents, sauf dans les cas où il est décidé autrement aux termes de la loi. Le vote a lieu à main levée, sauf décision contraire à prendre à main levée par l'assemblée.

L'assemblée sera dirigée par le président ou un autre membre du conseil d'administration.

Celui-ci a pour fonction d'accorder le droit de parole, de diriger les débats, de faire discuter tous les points de l'ordre du jour et de surveiller les votes sur les délibérations et les résolutions de la réunion, de signer le procès-verbal de la réunion consigné par le secrétaire du conseil d'administration dans un registre spécial conservé au siège de l'association où tous les sociétaires pourront le consulter sans déplacement du registre et de clôturer la réunion. En cas de parité de voix, celle du président de l'assemblée sera prépondérante.

Les résolutions de l'Assemblée générale seront conservées dans un registre spécial tenu au siège social. Les membres ainsi que les tiers pourront y prendre connaissance des résolutions sur demande écrite adressée au conseil d'administration. Ce dernier fixera jour et heure de la consultation.

**Art. 18. Modification des Statuts.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres associés. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents, mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association a été constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres associés sont présents ou représentés;
- b) la décision n'est admise, dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres associés ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

## 5. Dispositions générales

**Art. 19. Dissolution.** La durée de l'association est indéterminée. La dissolution de l'association ne peut être prononcée que moyennant l'observation des conditions prévues à l'article 12 concernant la modification des statuts.

En cas de dissolution, l'assemblée générale désignera un ou plusieurs liquidateurs qui affecteront l'actif au profit de la Fundación Cristo Vive au Chili.

**Art. 20. Dispositions finales.** Pour tous les points non réglés par les statuts, les membres associés se soumettront expressément aux dispositions de la loi luxembourgeoise sur les associations sans but lucratif du 21 avril 1928 modifiée.

**Art. 21.** Suite à l'adoption des statuts qui précèdent, les soussignés se sont constitués en assemblée générale et ont décidé d'un commun accord de constituer le premier conseil d'administration dont les charges sont réparties comme suite:

AZZERI Luc, président

FRIEDEN-LAMESCH Nadine, secrétaire

AREND Frank, trésorier

AZZERI-SEYLER Carmen, membre

FRIEDEN Marc, membre

GOMPELMANN Elisabeth, membre

Fait à Waldbillig, le 8 novembre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008150189/801195/154.

Enregistré à Diekirch, le 2 décembre 2008, réf. DSO-CX00011. - Reçu 320,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080176823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.